

Article 1 : Champ d'application des conditions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit à tout contrat de prestation de services conclu avec UN SOIR EN SEPTEMBRE, et portant sur la réalisation d'un reportage photographique.

Le contrat est réputé conclu à la date à laquelle le Client signe le devis.

Préalablement à cette date, et conformément aux dispositions des articles L. 112-1 et L. 112-2 du Code de la consommation, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes les autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par UN SOIR EN SEPTEMBRE.

Article 2 : Commande

Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit par l'envoi d'un devis signé ou communiquée par courrier électronique à UN SOIR EN SEPTEMBRE à l'adresse mail suivante : contact@unsoirenseptembre.com

UN SOIR EN SEPTEMBRE est engagé dès que le devis est signé par le Client. A compter de cette date, toute commande est réputée ferme et définitive.

UN SOIR EN SEPTEMBRE ne pourra annuler la réalisation de la prestation qu'en cas de force majeure au sens des dispositions du Code civil.

Article 3 : Livraison

Sauf conditions particulières expressément conclues entre les parties, la livraison s'effectuera dans un délai de -15 jours ouvrés---, à compter de la date à laquelle UN SOIR EN SEPTEMBRE pourra d'un commun accord intervenir pour réaliser le reportage photographique sur site.

À défaut de toute livraison dans les sept jours après expiration dudit délai, sauf cas de force majeure, le Client pourra de plein droit demander, si bon lui semble, la résiliation de la vente, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les sommes déjà versées à UN SOIR EN SEPTEMBRE lui resteront définitivement acquises.

En toute hypothèse, la livraison dans le délai ne peut intervenir que si Le Client est à jour de toutes ses obligations à l'égard de UN SOIR EN SEPTEMBRE.

Article 4 : Réception des produits

Le Client réceptionnera le reportage photographique au format numérique, par lien de téléchargement ou sur support de stockage, dans le délai convenu entre les parties.

Il dispose d'un délai de 5 jours à compter de l'envoi pour faire d'éventuelles réserves quant à la prestation réalisée. Le silence du client dans ce délai vaut acceptation pure et simple de la prestation.

Article 5 : Prix

1. Prix : Le prix fixé dans le devis est ferme et définitif. Il est exprimé en monnaie légale et stipulé toutes taxes comprises.

2. Un pourcentage du prix facturé par UN SOIR EN SEPTEMBRE est destiné à participer au financement d'une prestation qui sera offerte à une association du Réseau ESS du Pays d'Anenis. Pour de plus amples informations, consultez UN SOIR EN SEPTEMBRE.

3. Modalités de paiement : Le prix est payable au comptant à réception de la facture.

La facturation se fait ainsi : 100 % à la commande

A défaut de règlement, UN SOIR EN SEPTEMBRE ne réalisera aucune diligence.

4. Pénalités de retard

A défaut de paiement à l'échéance, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal sera applicable.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Article 6 : Garantie

Les photographies issues du reportage réalisées par UN SOIR EN SEPTEMBRE sont couvertes par une garantie contractuelle contre tout défaut ou vice pendant deux ans à compter de leur date de livraison.

Cette garantie ne couvre pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des photographies.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale de conformité prévue dans le Code de la consommation et de la garantie légale des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code civil, conformément aux dispositions de l'article L. 217-22 du Code de la consommation.

Le client pourra exercer ces garanties en adressant sa demande par mail à contact@unsoirenseptembre.com

Article 7 : Règlement amiable des litiges

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation " Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. "

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter préalablement : Morgane REGNIER – contact@unsoirenseptembre.com

Article 8 : Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française.

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux territorialement compétents.

Mention relative aux droits d'auteur

Cette facture inclut le montant de la cession des droits d'auteur pour une exploitation exclusive du.de la Cliente.

Les droits d'auteur portant sur les photographies livrées sont cédés pour le monde entier, pour toute la durée du droit d'auteur, et que leur exploitation / diffusion se fasse sur des supports physiques (flyers, cartes de visite, supports de communication) remis à des clients ou prospects à titre gratuit ou immatériels (site internet, réseaux sociaux, blogs...)

Le.la Client.e s'interdit expressément toute exploitation commerciale des photographies objet du présent contrat, sauf négociation préalable avec UN SOIR EN SEPTEMBRE portant sur les conditions d'exploitation et la rémunération y afférente. En conséquence, le.la Client.e ne peut céder à titre onéreux des supports intégrant les photographies réalisées par UN SOIR EN SEPTEMBRE, sauf accord préalable de UN SOIR EN SEPTEMBRE.

Toute diffusion des photographies objet du présent contrat doit mentionner le nom de l'auteur UN SOIR EN SEPTEMBRE by Morgane REGNIER.

Tout tiers souhaitant utiliser les images livrées dans le cadre de ce contrat devra s'enquérir de l'autorisation de UN SOIR EN SEPTEMBRE et s'acquitter des éventuels droits de reproduction et d'utilisation , sous réserve du respect du droit à l'image.